



CAPD 16 septembre 2015

L'ordre du jour de cette CAPD était relativement restreint puisqu'on entérinait la fin du mouvement.

Le changement d'affectation de la collègue nommée sur Guchen et qui a demandé avec insistance le poste d'Aragnouet

Le choix de l'enseignant référent de Tarbes

L'alignement de ISAE sur l'ISOE, soit 1200€/an au lieu des 400€/an actuellement

La journée de pré rentrée

Frais de déplacement pour la formation continue

Aide administrative aux directeurs

Questions posées par le SNUipp :

- Demandes de différentes listes de collègues (liste exhaustive des CPC par circonscription avec mention de la nature de leur affectation (Titre provisoire ou définitif) ainsi que de leur qualification (CAFIPEMF, CAPASH, TICE), et même liste pour les CPC départementaux avec mention des mêmes précisions / liste exhaustive des enseignants du département assurant pour l'année 2015-2016 des fonctions de PEMF, ainsi que leur école d'affectation ainsi que celle de tous les enseignants du département titulaires du CAFIPEMF. (Vous trouverez ces listes sur le [site du SNUipp FSU 65](#))
- Questions diverses sur l'AIS
- Equipes éducatives hors temps scolaire

La CAPD s'est ouverte sur une déclaration liminaire du SGEN CFDT concernant les inéats décidés à la toute fin de l'été. L'Inspecteur d'Académie a saisi cette occasion pour éviter de s'expliquer sur les raisons ayant entraîné l'intersyndicale à boycotter la précédente CAPD. Le SNUipp FSU est intervenu pour rappeler que les raisons du boycott n'étaient pas liées aux recrutements de dernière minute mais bien aux passe-droits liés à 2 situations précises, à savoir le poste de maître référent sur Tarbes et le détachement sur Aragnouet de la collègue nommée à Guchen au mouvement. (voir plus loin pour plus de détails)

Si dans un premier temps, l'inspecteur d'Académie nous avait informés qu'il n'y aurait aucun inéat et aucun PES dans le département, les conditions de rentrée n'étant pas satisfaisantes, la

Rectrice a accordé à ce jour 9 inéats et 6 PES. Le SNUipp 65, s'il s'est félicité de l'entrée de nouveaux collègues dans le département, a souligné combien ces ajustements de dernière minute étaient le résultat d'une situation difficile, montraient que le département fonctionnait à « flux tendus » et que le DASEN n'avait aucune marge de manœuvre pour répondre à des imprévus de rentrée (collègues malades, décès, nommés dans le secondaire après réussite aux concours...). Nous avons réaffirmé la nécessité de créations de postes sur le 65, à hauteur de ce qui a été supprimé par le passé (122 postes en moins pour 144 élèves en plus en 15 ans !). (NDR : à la fin de l'année scolaire, le SNUipp65 avait évalué à 12 le nombre de classes sur lesquelles le DASEN aurait été contraint de mettre des titulaires mobiles à l'année s'il n'y avait pas eu les apports supplémentaires en cours d'été !)

En ce qui concerne les PES, ils sont au nombre de 6 et sont nommés à mi-temps sur 3 écoles (Aureilhan Lamartine, Lourdes Lapacca et Ossun). Dans l'intérêt de ces personnels, on peut se demander s'il est judicieux de nommer sur un même poste ces jeunes collègues. A cette question, l'IA nous a répondu qu'il ne pouvait faire autrement sinon, cela voulait dire bloquer 6 brigades pour effectuer le complément de service de ces PES. (NDR : A la réflexion, il aurait suffi de 3 brigades vu que 3 PES suivent les cours de l'ESPE de Tarbes et les 3 autres de l'ESPE d'Auch (3 en début de semaine et les 3 autres en fin de semaine)). L'IA a demandé instamment aux équipes d'accueillir ces jeunes collègues le mieux possible dans les écoles. Nous avons demandé à l'IA s'il serait possible de dégager des heures d'animation pédagogiques pour donner un peu de temps aux équipes concernées pour travailler et aider ces jeunes collègues. L'IA nous a répondu que ce n'était pas prévu mais qu'il notait la proposition et qu'il ne s'interdisait pas de la mettre en œuvre.

Les discussions ont ensuite porté sur plusieurs points :

- **Le changement d'affectation de la collègue nommée sur Guchen et qui a demandé avec insistance le poste d'Aragnouet** : nous avons rappelé, le SNUipp et le SGEN, notre attachement au respect du barème. Nous avons également fait part au DASEN des nombreuses réactions de collègues ne comprenant pas pourquoi ce qui était possible pour cette collègue ne l'était pas pour eux ! De plus, le poste d'Aragnouet, dont la titulaire occupe un poste à titre provisoire auprès de l'IEN de Lannemezan (dans l'attente du diplôme lui permettant d'obtenir ce poste à TD), est mis au 2^{ème} mouvement depuis plusieurs années. Or, la décision d'accorder ce passe-droit à la collègue nommée à Guchen implique de fait, que c'est l'école de Guchen qui va pâtir de l'instabilité récurrente de l'école d'Aragnouet, ce qui n'est pas admissible ! Mme Peyrègne nous assure cependant que le poste d'Aragnouet devrait, dès l'an prochain, soit être libéré, soit être occupé par sa titulaire. (NDR : affaire à suivre...)
- **Le choix de l'enseignant référent de Tarbes** : la commission d'entretien a choisi pour ce poste, un enseignant non spécialisé, ce qui est légal au vu du fait que ce poste est attribué à titre provisoire. Nous avons demandé pourquoi ce choix alors que parmi les candidats, des enseignants étaient spécialisés ? L'IA nous a répondu qu'il ne remettait pas en cause le choix de la commission. Quant à l'IEN, Monsieur Begué, concerné, son intervention n'a pas éclairé l'assemblée sur son choix. Nous avons donc exprimé au nom des collègues,

l'incompréhension de ce choix, les enseignants ne voyant pas pourquoi passer un diplôme difficile si les postes leur étant destinés sont donnés à d'autres non diplômés.

- **L'alignement de ISAE sur l'ISOE, soit 1200€/an au lieu des 400€/an actuellement** : l'IA a insisté sur le fait que si le principe de la discussion était acté avec le ministère, celui de l'alignement ne l'était pas encore. C'est pourquoi nous vous invitons tous à signer la pétition en ligne afin de créer un véritable rapport de force pour faire plier le gouvernement sur ce sujet :
<http://isae1200.snuipp.fr/envoyer-1-email-a-la-ministre>

- **La journée de pré rentrée** : une nouvelle directive permet de la placer à n'importe quel moment de l'année. Conclusion : pour ceux qui ne l'ont pas encore faite, la date de Toussaint n'est plus butoir. Des consignes des IEN arriveront en ce sens dans les écoles.

- **Frais de déplacement pour la formation continue** : ils pourront à nouveau être pris en charge, l'IA ayant reçu une enveloppe budgétaire pour ce faire.

- **Aide administrative aux directeurs** : actuellement, l'IA n'est pas en capacité d'en mettre à disposition des directeurs

- **Questions posées par le SNUipp FSU** :
 - ✚ *Pour quelle raison les Avs en charge d'élèves en situation de handicap qui assurent le repas auprès des élèves n'ont elles pas les repas pris en charge par l'EN ?* La secrétaire générale n'avait pas de réponse à cette question. Elle nous donnera une réponse dès que possible.
 - ✚ *Un directeur de SEGPA à Vic a-t-il été nommé à temps plein ?* Le Dasen et la SG nous ont précisé que la demande avait été faite mais la réponse négative pour un directeur de SEGPA.
 - ✚ *Le DASEN et l'IEN ASH nous ont parlé des directives en attente concernant les SEGPA et en particulier l'inclusion des élèves de 6°SEGPA dans le cursus des 6° ordinaires.* Nous avons rappelé que les commissions qui se sont tenues à Paris sur l'avenir des SEGPA n'ont pas statué et que le SNUIPP avait insisté sur le maintien des SEGPA à 4 divisions. Nous avons souligné que les propositions sur les 6° SEGPA en inclusion en 6° ordinaire semblaient très floues dans le groupe de travail. (A l'heure ACTUELLE 1 SEGPA = 4 divisions=1 directeur de SEGPA à temps plein)
 - ✚ *Statut des AVS dans les ULIS* : Certaines ULIS bénéficient d'AVS CO sous contrat AED et d'autres d'AVSCO sous contrat CUI. Cette différence permet à des ULIS de garder AVSCO sur plusieurs années sur dispositif alors que les autres ont de nombreuses rotations. Cela affecte la qualité d'accueil et de prise en charge des élèves. Ne serait-il pas possible de faire alterner les statuts des AVS ? La SG présente l'idée comme bonne et assez juste, propose d'essayer de le mettre en place même si des difficultés de supports de poste et de statuts peuvent bloquer ces ajustements. Le SNUIPP a renouvelé sa revendication d'un VRAI statut pour les AVS. (NDR : Alors

que M le DASEN demandait une attention particulière pour les 6 PES entrés en fonction dans le département, nous avons insisté sur **l'attention PARTICULIERE à attacher pour les 350 AVS qui travaillent tous les jours au sein de nos équipes.** Nous avons souligné la précarité de ces personnels et leurs difficultés à faire valoir leurs droits. Nous avons aussi par quelques exemples indiqué que ces personnes se retrouvent souvent au cœur de conflits dont elles ne sont pas responsables face à la difficulté de leur tâche et au nombre d'interlocuteurs qu'elles rencontrent : familles/professeurs/CPE/proviseurs et directeurs d'école...

- **Equipes éducatives sur temps scolaire** : en raison de difficultés de remplacement, les notes de services de certains IEN imposent de placer les équipes éducatives hors temps scolaire, l'après-midi après la classe. Nous avons fait remarquer qu'au vu du nombre d'équipes éducatives qui ont lieu dans les écoles, cela allait être particulièrement compliqué pour les équipes du RASED ainsi que pour les directeurs d'école. Monsieur Bégué nous a répondu que les 108 heures annuelles des membres des RASED étaient là pour couvrir ces temps de réunion. L'ensemble des IEN présents s'accordent sur cette injonction. *(NDR : les 108H, c'est pratique, cela permet de tout y mettre [temps de concertation / travaux en équipes pédagogiques (y compris le travail de liaison et de coordination permettant le suivi des élèves de classes de 6e ayant rencontré des difficultés à l'école élémentaire et les temps d'échange consacrés à la situation d'un élève en difficulté) / relations avec les parents, avec les autres professionnels du pôle ressource de la circonscription et, le cas échéant, avec les professionnels extérieurs à l'école qui connaissent l'élève / participation aux conseils d'école et à la contribution aux travaux du conseil école-collège / temps de concertation et de synthèse propre au travail collaboratif des membres du réseau, ainsi que la contribution au pôle ressource de la circonscription. (cf. texte officiel)].* Au delà de l'impossibilité de tout faire dans ces horaires, cela signifie concrètement que les écoles de 8 classes et plus devront passer toutes leurs fins d'après-midi en équipe éducatives. **Les personnels (enseignants, directeurs, Rased,...) font simplement les frais du manque de remplaçants.**

Cette disposition est à mettre en regard du questionnement de l'Inspecteur d'Académie, qui, en fin de séance, a posé la question du nombre toujours croissant de demandes d'AVS, alors que celui-ci aurait dû selon lui, atteindre un plateau quand toutes les demandes auraient été satisfaites. Quelle est la raison de cette inflation, qui par ailleurs, exigent des équipes enseignantes, la mise en place de suivi et donc...d'équipes éducatives de plus en plus nombreuses au sein des écoles ?

La CAPD sur les passages à la hors classe devrait se tenir le mardi 13 octobre. Que tous les personnels concernés nous envoient la fiche jointes afin que nous vérifiions bien que tous les points soient bien attribués.